

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 6 septembre 2018, à dix-neuf heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers, Patrice Boisjoli, Sylvain Mallette, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

La séance extraordinaire est ouverte à 19h00 par monsieur le maire Réjean Beaulieu.

2. Adoption de l'ordre du jour

15-09-218

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ponceau – jonction chemin de la Rivière des Fèves Nord et chemin de la Rivière des Fèves Sud - Travaux
4. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Ponceau – jonction chemin de la Rivière des Fèves Nord et chemin de la Rivière des Fèves Sud - Travaux

3.1 Rejet des soumissions

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un processus d'appel d'offres public dans le cadre du remplacement du ponceau à la jonction du chemin de la Rivière des Fèves Nord et chemin de la Rivière des Fèves Sud en date du 20 août 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des offres s'est effectuée le 4 septembre 2018;

ATTENDU QU' une seule offre a été déposée;

ATTENDU QUE ce soumissionnaire est Aurel Harvey et Fils;

ATTENDU QUE la proposition financière pour effectuer les travaux dépasse largement l'estimation de l'ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-219

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De rejeter l'offre du soumissionnaire Aurel Harvey et Fils.

ADOPTÉ

3.2 Travaux en régie

ATTENDU la résolution 18-09-219;

ATTENDU QUE de cette situation, la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire procéder aux travaux cet automne tout en respectant l'estimation du coût des travaux et le contenu des plans et du devis;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-220

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser les travaux en régie.

Que le directeur général monsieur Michel Morneau puisse engager le ou les entrepreneurs et acquérir des matériaux afin de mener à bien le chantier de reconstruction du ponceau sur le chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud.

Que le règlement de gestion contractuelle adopté par la Municipalité le 20 août 2018 encadre les dépenses reliées aux travaux.

ADOPTÉ

3.3 Contremaître de chantier

ATTENDU les résolutions 18-09-219 et 18-09-220;

ATTENDU QUE les travaux en régie comportent une présence continue en chantier afin d'assurer une logistique;

ATTENDU l'offre de monsieur Jean-François Touchette du 6 septembre 2018 présentant les honoraires du poste de contremaître de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

18-09-221 Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager monsieur Jean-François Touchette à titre de contremaître de chantier dans le cadre de la reconstruction du ponceau sur le chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud.

ADOPTÉ

3.4 Ingénieur de chantier

ATTENDU les résolutions 18-09-219 et 18-09-220;

ATTENDU QUE les travaux débutant sous peu comportent la présence d'un ingénieur chargé de juger et d'évaluer les travaux en concordance avec les plans et devis;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a demandé des prix à la firme Groupe ABS inc. et à la firme Groupe DGS afin d'obtenir une expertise en ingénierie en chantier et des analyses de matériaux;

ATTENDU QUE le Groupe ABS offre ses services au montant de 11 773.44\$ et le groupe DGS propose d'effectuer le même travail au montant de 10 962.87\$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

18-09-222 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager la firme Groupe DGS au montant de 10 962.87\$ taxes incluses selon l'offre portant le numéro 182 743 du 31 août 2018 afin d'exécuter l'évaluation en chantier des aspects normatifs aux plans et devis et les essais en laboratoire sur les matériaux.

ADOPTÉ

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 19h43.

Réjean Beaulieu
Maire

Michel Morneau OMA
directeur général